



Le site internet de BASLY : <http://www.basly.fr>

Dates à retenir

Samedi 30 juin : Kermesse des écoles du RPI au stade de foot de Basly à partir de 14h
organisée par l'APE du RPI. Tirage de la tombola à 17h

Mardi 10 juillet à 18h30, Salle de la Baronnie, Douvres la Délivrande

Réunion publique sur la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Les élus du pôle Métropolitain et de la Communauté de Communes de Nacre vous invitent à découvrir et échanger sur le SCoT, document de planification stratégique du territoire.

Protection du stade

Une benne de protection sera déposée devant l'entrée du stade à partir du lundi 2 juillet.

Chiens errants

Des chiens errants ont été signalés dans la commune. Des intrusions dans des jardins et des agressions sur d'autres animaux ont été commises ces derniers mois. Si vous apercevez des chiens errants, n'intervenez pas et prévenez le maire ou la gendarmerie.

Conseil municipal

Lundi 9 juillet à 20h à la salle du Conseil.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque sera fermée à partir du 6 juillet. Réouverture le mercredi 5 septembre.

Collecte de déchets verts

La collecte des déchets à Basly a lieu les mercredis des semaines paires :

Juillet : 11 juillet, 25 juillet,

Août : 8 août, 22 août,

Septembre : 5 septembre, 19 septembre.

Vacances tranquilles

Avant de partir en vacances, n'hésitez pas à prévenir vos voisins et amis ainsi que la gendarmerie en appelant au 02 31 08 35 73.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire aura lieu le **xxx**

Collecte « LA CHIFFO »

Une collecte de vêtements aura lieu en Octobre. Elle sera effectuée par « LA CHIFFO » comme cela a eu lieu au printemps. Vous recevrez dans vos boîtes aux lettres à la rentrée de plus amples informations.

<http://www.chiffo.org/emploi-insertion-professionnelle-caen/>

Bricolages, taille de haies

Un rappel suite à des remarques d'habitants de Basly qui sont venus en mairie indiquer le non-respect de l'arrêté qui régleme les horaires autorisés pour les travaux de bricolage ou jardinage.

Rappel de l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 16 janvier 1997 : Les travaux de bricolage ou jardinage nécessitant l'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique) ne peuvent être effectués que :

Les professionnels ne sont pas contraints à ces horaires.

lundi	8h30-12h		14h30-19h30
mardi	8h30-12h		14h30-19h30
mercredi	8h30-12h		14h30-19h30
jeudi	8h30-12h		14h30-19h30
vendredi	8h30-12h		14h30-19h30
samedi	9h-12h		15h-19h
dimanche	10h-12h		
jours fériés	10h-12h		

INFORMATIONS UTILES

Mairie de Basly 1, place de l'Eglise, 14610 BASLY. Tél : 02 31 80 07 25

Horaires d'ouverture : Mardi, mercredi et samedi : de 9h00 à 12h00

Prochain numéro à paraître : Octobre 2017